

VIE DU VILLAGE

Cérémonie du 8 Mai



En raison de la crise sanitaire la **commémoration** aura lieu à nouveau en présence d'un effectif restreint de 6 personnes désignées parmi les anciens combattants et membres du Conseil Municipal. Pas de public, en revanche la population est invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant les balcons et fenêtres.

CONSEIL MUNICIPAL

Courts extraits Conseil du 22 Avril

- Dans le cadre du Contrat de Relance Transition Ecologique(C.R.T.E), des fiches projets seront présentées par les communes afin de solliciter des aides de l'Etat pour lesdits projets.

- Des demandes de subventions sont autorisées par le Conseil Municipal pour :

* Les amendes de police auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire pour les travaux d'enrobés des trottoirs côté nord de la Rue des Mailleries et la signalisation horizontale,

* Le Fonds d'Aide au Développement Local (F.A.L.) pour l'acquisition de bancs urbains à installer dans la commune,

* L'acquisition de Jeux Urbains et la création d'un City Stade auprès du Conseil Départemental, de la CAF 37 et du C.N.D.S.

- Le contrat de prestation de services de **restauration scolaire** arrivant à échéance au 31 Août 2021, il convient de relancer un marché public. D'autre part l'Association des Parents d'Elèves (APEC) cessant son activité de **garderie périscolaire**, il convient d'engager une consultation : " Délégation de Service Public accueil périscolaire école communale".

C.C.A.S.

En bref

Lors de la réunion du 6 avril :

- les comptes de l'année 2020 ont été approuvés et le budget prévisionnel 2021 validé.
- Mme Elisabeth Chausse a démissionné suite à un déménagement hors de la commune. La candidature de Mr Elisée Ramond, domicilié 12 rue des Ouches à Charentilly, est acceptée à l'unanimité pour son remplacement.
- Un point a été fait suite aux retours des questionnaires distribués aux personnes de plus de 75 ans.
- Vaccination contre la Covid-19 : la plupart des personnes volontaires pour cette tranche d'âge ont eu leur première voire les 2 doses du vaccin.

VOIRIE

Rénovation

* Vous avez sans doute remarqué dans certaines rues de notre commune un revêtement qui fait comme du "rapiéçage". C'est ce qu'on appelle le P.A.T.A. (Points A Temps Automatique). Ce procédé d'émulsion gravillonnée permet **la réfection de voie de circulation**. Il est répandu une couche de liant se composant de bitume liquide, qui est mis à chaud et par la suite des gravillons viennent s'insérer dans le liant. Les couches ainsi superposées sont à chaque passage cylindrées afin d'assurer la bonne insertion des granulats dans le liant.



Le procédé du P.A.T.A. permet d'intervenir sur les fissures de la chaussée car si elles ne sont pas prises en compte, la pluie et le gel entraineront leur élargissement, et le coût d'intervention par la suite sera beaucoup plus important. Ici ce ne sont pas moins de 3,5 tonnes d'enrobé liquide et environ 30 tonnes de graviers qui ont été déversés sur la chaussée (Rue de la Croix St Jean, rue du Moulin Moreau et la quasi totalité de la rue de l'Arche) pour un cout de 3600€ TTC. Cette incorporation se poursuit

sous l'effet du poids des véhicules en circulation sur la voirie. Il faudra donc un peu de temps afin de récupérer une voie "normale". Dans l'intervalle, merci aux voitures de rouler de façon modérée et aux vélos et motos de circuler prudemment.

* L'Enrobé sur le trottoir des Mailleries:

Le choix de la municipalité est de pouvoir sécuriser la circulation des piétons en aménageant au moins un trottoir, dans un premier temps, où il y a un passage important de piétons, de poussettes, de promeneurs se rendant, soit au centre du village, soit à l'école. A ce jour, l'enrobé de la rue des Mailleries a coûté près de 36 000€ ht. Tout ne pourra pas se faire en une année mais progressivement.

MAIS ENCORE

Rappels

* il est rappelé que les voitures ne doivent **pas stationner sur les trottoirs**. Ceci afin de libérer le passage pour les promeneurs, les personnes âgées, les mamans avec poussettes et de ne pas gêner la visibilité pour ceux qui sortent de chez eux. De plus le stationnement sur les trottoirs dégrade prématurément les bordures de ceux-ci et les revêtements.

*Rappel : Si vous venez d'emménager à Charentilly, et/ou si votre enfant n'est pas encore **inscrit à l'école** pour l'année scolaire 2021/2022 ou s'il est né en 2018, merci de contacter l'école avant le 15 mai (de préférence le vendredi à partir de 9h) au 02-47-56-70-48.



A découper et à garder précieusement à portée de mains:



*** les beaux jours sont de retour, les bons usages aussi !**

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Soyons respectueux de ces horaires...

ELECTIONS

A savoir

- Les élections régionales et départementales auront lieu finalement les 20 et 27 juin prochain de 8h à 18h. Les mesures nécessaires seront mises en place pour garantir sécurité sanitaire des votants et des membres des bureaux de vote.

- Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes en vue de participer au scrutin peuvent déposer leur demande jusqu'au 14 mai 2021. Des inscriptions pourront être reçues jusqu'au dixième jour précédant le scrutin pour des cas bien précis et listés par l'[article L. 30 du code électoral](#) (jeunes devenus majeurs, fonctionnaires mutés, etc...).



-**Maprocuration** est un nouveau service développé par le ministère de l'Intérieur. Il est complémentaire de la procédure papier (Cerfa). Maprocuration permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner. Les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présentez pour valider votre identité, puis à la mairie de votre commune de vote. Vous recevez un accusé de réception numérique à chaque étape et vous êtes informé en temps réel de l'évolution de votre demande. Nouveauté de ce scrutin: possibilité pour chaque électeur de disposer de **deux procurations** contre une seule auparavant.

MAIRIE

Horaires & Communications -

Tel : 02 47 56 65 46

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet : www.charentilly.com

Mme Le Maire et les Adjoint(e)s reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

MAIRIE :

Lundi – Mardi – Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

AGENCE POSTALE :

Lundi – Mercredi : de 14h à 16h30
Samedi : de 9h à 11h30

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 Juin 2021, à 19 h salle polyvalente.

(sauf nécessité, pas de conseil en mai)

Le Procès-Verbal officiel du CM du 22 Avril 2021

est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site, index la Mairie, comptes-rendus des conseils municipaux.